



HÔTELLERIE RESTAURATION

Contactez la FGTA-FO :

> Jean-Luc Giraudon
Secrétaire fédéral
Port. : 01 40 52 86 07
Courriel : jeanluc.giraudon@fgta-fo.org

Paris, le 2 octobre 2014

INONDATIONS DANS LE SUD, UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LES SALARIÉS SINISTRÉS DE L'HÔTELLERIE DE PLEIN AIR

À la demande de Force Ouvrière, le fonds d'action sociale de l'Hôtellerie de plein air a décidé de verser une aide financière exceptionnelle aux salariés des campings touchés à titre personnel par les inondations survenues récemment dans le Sud de la France.

Cette aide de 1 500 euros sera octroyée en deux temps :

- > 750 euros à dater de la réception de la déclaration sur l'honneur du salarié et de son employeur, certifiant être à jour de ses cotisations prévoyance ;
- > 750 euros à réception des pièces justificatives.

Pour bénéficier de cette aide, il faut envoyer son dossier à la FNHPA par courrier (105, rue Lafayette, 75010 Paris) ou par courriel à : fnhpa@orange.fr.

Par ailleurs, la FGTA-FO tient à rappeler que le fonds d'action sociale peut aussi être sollicité pour d'autres besoins : passage du permis de conduire, aide à la garde d'enfants, accidents de la vie, etc.

La FGTA-FO se déclare satisfaite que les salariés de l'Hérault, du Gard, de l'Ardèche et de l'Aveyron puissent bénéficier de cette aide et les encourage à la solliciter au plus vite.

Tous nos communiqués sont consultables depuis la rubrique « Presse » de notre site internet :

www.fgtafo.fr